



RENOI - Rdc

RESEAU DES OBSERVATEURS INDEPENDANTS DES RESSOURCES NATURELLES

SOCIETE CIVILE ENVIRONNEMENTALE

RESEAU NATIONAL DES OBSERVATEURS INDEPENDANTS DES RESSOURCES NATURELLES EN
RDC

RENOI-RDC

COMMUNIQUE DE PRESSE N°001/RENOI-RDC/2019

Le Réseau National des Observateurs Indépendants des ressources naturelles en RDC, RENOI-RDC en sigle, attire l'attention de l'opinion nationale et internationale sur la persistance de la violation du moratoire sur les nouvelles allocations forestières par l'administration en charge des forêts et l'exploitation illégale de bois d'œuvre par certains opérateurs privés opérant dans ce secteur

En effet, nos différentes missions d'Observation Indépendante ont permis de constater non seulement l'octroi des nouvelles concessions forestières en violation du moratoire, mais aussi les cessions des concessions forestières dans l'irrespect des conditions légales et réglementaires prévues à cet effet.

Il en est de même de l'exploitation illégale du bois d'œuvre par certains exploitants industriels et artisanaux qui s'illustrent dans les pratiques maffieux qui ne garantissent non seulement la gestion durable de nos forêts, mais aussi la paix sociale devant régner dans les villages ou sites concernés par leurs activités.

Le RENOI-RDC déplore les nombreuses violations de la loi ainsi que l'impunité constatée, qui en définitive détériorent la crédibilité du gouvernement vis-à-vis de parties prenantes (nationales et internationales) en rapport avec son pouvoir régalien de la gestion efficiente de la chose publique et les engagements librement pris pour la bonne gouvernance du secteur forestier pour l'intérêt des générations présentes et futures.

Secrétariat provisoire :

Avenue LUKUSA n°5 Kinshasa / Gombe, Téléphone : +243 999910 795

Le RENOI-RDC demande au gouvernement de la RDC de maintenir le moratoire sur les nouvelles allocations forestières jusqu'à l'accomplissement total de la troisième et dernière condition (programmation géographique) fixée par le Décret de 2005.

Le RENOI-RDC encourage le gouvernement à sanctionner pénalement tous les auteurs des infractions forestières commises sur l'étendue de la République Démocratique du Congo quel que soit leurs fonction et rang social et à prendre des mesures drastiques et appropriées pour mettre fin au pillage de nos forêts qui constituent le deuxième poumon écologique de la planète.

Ainsi fait à Kinshasa, le 09/04/2019